

**XVI. CONGRÈS INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE**

BRUXELLES - 1935

La femme Kurde et son rôle social

par

le Prince Sureya BEDR-KHAN

(Paris)



BRUXELLES

IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE (Société Anonyme)

34 rue Botanique, 34

1936

. - FRA .

La femme Kurde et son rôle social

par le Prince SUREYA BEDR-KHAN

(Paris).

Au cours de mes voyages à travers l'ancien et le nouveau monde, il m'est très fréquemment arrivé d'être en but à la question suivante :

« Combien de femmes avez-vous dans votre harem ? »

En effet, comment imaginer un Oriental sans un harem et la femme orientale sans penser aux désenchantées de Loti. Les plus curieuses étaient les dames et lorsque je leur répondais que le harem était une institution inconnue en Kurdistan, la déception qui se lisait sur leur visage était grande.

Harem, institution dégradante pour la femme, n'a point été purement islamique comme on est généralement enclin à le penser. Les anciens Grecs, bien avant Mahomed, avaient adopté l'institution du « gynécéaun » qui, créant un monde à part pour la femme, l'avait séparée du reste de l'humanité.

Les Arabes, les Turcs et autres peuples musulmans adoptèrent l'institution grecque en la transformant selon leur tempérament et leur conception.

Les Kurdes, de tempérament aryen, ne virent dans la femme qu'un compagnon et lui reconnurent une égalité et une liberté absolue. Les restrictions tenaces et les lourds progrès conventionnels du Droit Romain ne l'atteignirent point.

Aussi la femme kurde a-t-elle la libre jouissance de sa fortune. Son mari n'est en droit de lui donner aucune autorisation pour aucun acte de sa vie. La femme mariée est aussi indépendante que la jeune fille.

La femme Kurde n'a jamais eu besoin de lutter pour obtenir un droit quelconque, puisque depuis les temps les plus reculés, elle a toujours eu accès à toutes les dignités et fonctions au même titre que l'homme.

Si pourtant l'homme a établi une exception à cette absolue égalité entre lui et la femme, cela a été en faveur de cette dernière. Un respect absolu pour elle, respect nuancé d'affection.

Le Kurde, qui aime beaucoup son foyer, en laisse la direction à sa femme qui dirige la maison, qui tient la caisse et qui établit le budget.

Très soucieuse de son élégance, sans pour cela aller aux extrêmes de la coquetterie, elle soigne sa personne et sa toilette.

Dès son bas âge, elle est intéressée par sa mère aux soins du ménage. Arrivée à l'âge de jeune fille, elle commence à fréquenter les réunions où elle a l'occasion de rencontrer de jeunes garçons et de danser avec eux.

C'est la mère qui, surtout, s'occupe de l'éducation de la fille. Le père, lorsque l'enfant atteint une dizaine d'années, se garde bien de lui infliger la moindre correction même méritée. Il s'en décharge sur la mère.

Même dans les familles les plus riches la jeune fille est tenue à apprendre l'entretien du ménage, la couture, la cuisine, etc.

L'idée ne viendrait même pas à un Kurde d'un mariage possible de sa fille avec quelqu'un qu'elle n'aurait pas connu et fréquenté d'avance.

Les mariages d'amour sont les plus fréquents.

On rencontre très souvent des jeunes et beaux couples qui fleurissent. Le jeune homme chante son amour et la jeune fille lui répond par des chansons dont les paroles et la musique sont d'elle.

Le mari trouve en sa femme non seulement une compagne fidèle et dévouée, mais aussi une collaboratrice éclairée et avisée.

La table est toujours présidée par la femme. C'est d'elle que les domestiques reçoivent les ordres et les instructions.

A l'inverse de ce qui se passe dans les autres pays de l'Orient, les domestiques hommes sont admis pour les services intérieurs de la maison, au même titre que les domestiques femmes et sans pour cela avoir à subir l'amputation odieuse qu'on impose ailleurs aux eunuques.

Il arrive des fois que les parents des jeunes gens ne s'accordent pas pour les autoriser à se marier pour une raison ou une autre. Dans ce cas là, il est permis au jeune soupirant d'enlever sa future épouse. Mais pour cela il doit, premièrement, avoir le consentement de la jeune fille, deuxièmement, l'enlever de la maison paternelle. La jeune fille ne doit point fuir la maison, mais elle peut se laisser enlever.

Le mariage doit suivre de suite l'enlèvement. Il n'y a presque pas de cas où les parents ne pardonnent aux jeunes mariés. Pourtant celui qui enlèverait une femme mariée ou une jeune fille contre sa volonté est sévèrement puni : sa propriété est mise à sac.

S'il est pris avant le mariage, le ravisseur d'une jeune fille consentante, est puni d'une amende.

La femme joue aussi un grand rôle dans la vie politique, grâce à son influence. La femme d'un chef assiste aux réunions, conseille son mari, encourage les assistants.

Les fonctions de chef étant héréditaires, il arrive des fois que celui qui s'y trouve placé soit d'une capacité et d'une intelligence médiocre. Dans ces cas là, si l'épouse est intelligente et capable, c'est elle qui prend la direction des affaires.

Dans les combats que les Kurdes ont soutenu depuis des siècles contre toutes sortes d'envahisseurs, les femmes qui ont pris le commandement des troupes à la place de leur mari tombé sur le champ d'honneur sont légion.

Les Kurdes ne possèdent point d'organisation de Croix-Rouge, mais grâce au dévouement et au courage des femmes Kurdes, les blessés n'ont jamais manqué de soins sur les champs de combat.

L'Islam a introduit les principes de la polygamie et du divorce en Kurdistan.

Mais ceux-ci sont restés plutôt théoriques, et il est très rare de rencontrer un Kurde ayant plus d'une femme. Les cas de divorce sont beaucoup plus rares encore.

Avant l'Islam, une femme qui déclarait ne plus aimer son mari obtenait automatiquement le divorce. Malgré l'Islam, ce principe a été conservé. Le Kurde respecte trop l'individualité de la femme pour pouvoir l'obliger à partager la couche de quelqu'un qu'elle n'aime plus.

Mais, pour être juste, je dois ajouter à la louange de la femme Kurde qu'elle est assez constante dans ses sentiments et que ce cas de divorce se présente très très rarement.

Parmi les femmes Kurdes qui se sont illustrées par leur intelligence et leur bravoure, je citerai Adilé Hanoum, épouse de Osman Pacha Djaff. Elle dirigea pendant quinze ans les affaires de ce petit Etat de Djaff avec tant de tact, de dignité et de justice, qu'en 1924, sa mort fut pour tout le pays un grand deuil.

Mariam Hanoum de Chemdinam, Fatma Hanoum de Ezdinan, dirigèrent pendant de longues années les affaires de leur tribu avec la même autorité et capacité.

Il y a quelques années, lorsque Cheikh-Mahmoud de Sulémanié fut fait prisonnier et exilé, ce fut Hafzé Hanoum, sa belle-sœur qui prit sa place et défendit vaillamment les droits de ses concitoyens.

Lorsqu'on se trouve devant un litige épineux et qu'on veut éviter une discorde, on s'adresse en général à une femme que d'un commun accord on nomme super-arbitre. Sa sentence est acceptée et respectée et celui qui ne voudrait pas s'y conformer se déshonorerait.

Je me souviens d'un cas cité par Major Noël, un officier anglais, qui pendant la guerre s'était trouvé aux environs de Mossoul avec les troupes d'occupation anglaise. Deux communes, du territoire soumis à son contrôle étaient trop turbulentes et l'agitation y régnait malgré ses efforts. Il s'avisa de nommer comme maire à chacune de ces communes une femme et à partir de ce jour le calme le plus absolu y régna. Chacun des habitants se faisant un point d'honneur de ne point créer des difficultés à une femme.

Je ne voudrais pas finir ma communication avant de vous raconter deux petits faits, l'un rapporté par M. Henry Binder, dans son ouvrage intitulé « Au Kurdistan », édité à Paris, en 1887 :

« Hier encore, un bandit nommé Kérim, a dévalisé sur la route plus de soixante personnes. Un officier russe qui voyageait avec sa femme avait été pris parmi ces soixante

malheureux; il fut entièrement dévalisé. La dame qui attachait un grand prix à des boucles d'oreilles laissées dans la malle de son mari, les demanda en pleurant à Kérim : « Comment, dit-il, on a pris quelque chose à Madame ? Mais qu'on le lui rende, je ne veux rien prendre à une dame ! » Immédiatement il lui fit remettre tout ce qui lui appartient, mais ne laisse rien à son mari, pas même le plus simple vêtement. »

L'autre fait a été raconté par M^{me} la baronne de Fanchon au cours d'une brillante conférence qu'elle avait bien voulu faire l'année passée au musée « Guimet », sous le titre de « Les Vrais Kurdistans ».

« Nous arrivâmes un soir en vue d'un village réputé comme étant habité par des Kurdes très farouches. Mon guide, qui n'avait pas du tout l'air rassuré, s'efforça à me dissuader d'y passer la nuit. J'y allai quand même et je fus reçu par le chef du village à qui je confiai tout ce que j'avais comme argent et objets précieux.

Le lendemain matin je trouvai le chef devant ma porte tenant d'une main les brides de mon cheval et de l'autre main tout ce que je lui avais confié. Rien ne manquait. »



